

CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

**À 20 h 30 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
90, avenue du Professeur Émile-Sergent - 78680 Épône**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation de secrétaire de séance,
- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2023,
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétence.

A. FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater ¼ des dépenses d'investissement avant le BP 2024
2. Acompte de subvention 2024 du CCAS
3. Attribution de compensation : Fixation définitive au titre de 2024 -Ventilation entre les sections de fonctionnement et d'investissement
4. Prime Pouvoir d'achat

B. TRAVAUX, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITE, VIE ECONOMIQUE ET ESPACES VERTS

1. Délibération portant sur l'approbation de la commune d'Épône à candidater au dispositif PRIOR Yvelines 2023-2027, volet rénovation urbaine.
2. Convention ORT
3. Règlement intérieur de l'espace co-working
4. Tarifs location espace co-working et salle de réunion entreprise
5. Convention de mandat de régie confié à la Poste
6. Dérogation au repos dominical des commerçants pour 2024 (NOZ et PICARD)
7. Convention installations des illuminations de Noël sur les équipements publics GPSEO
8. Cession de la parcelle section J numéro 29 sise Chemin Vert à M. et Mme DESCHAMPS
9. Cession de la parcelle section D numéro 721 sise lieudit « La Bourde » à la société EVOLTIS

C. AFFAIRES GENERALES, RESSOURCES HUMAINES, FETES ET CEREMONIES

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Recensement de la population : Mise en place du dispositif
3. Création d'un poste permanent de Policier Municipal
4. Remboursement de frais aux agents
5. Nomination du référent déontologue des élus

D. AFFAIRES SOCIALES, VIE FAMILIALE ET PETITE ENFANCE

1. Passage de la gestion en stock à la gestion en flux pour les logements sociaux
2. Installation de la cabine de télé-médecine

E. EDUCATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, ANIMATION VILLE ET JUMELAGE

1. Signature de la convention territoriale globale 2023-2026 avec la CAF
2. Désignation des membres du Conseil Municipal au comité de jumelage.

F. ENFANCE, JEUNESSE ET PREVENTION

1. Renouvellement Labélisation Information Jeunesse

Fait à Epône, le 1^{er} décembre 2023

Monsieur Ivica JOVIC

Maire d'Epône,

